

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Allocation d'une subvention exceptionnelle à l'association Passion Danse

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures douze, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.

Membres présents : 15

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, ZANI Guy.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 3

Mmes JOLY Fabienne, MACHON Annie (représentée par M. BOURGEAIS Didier), MASNADA Isabelle (représentée par Mme BOURDONCLE Annie).

Membres absents : 9

Ms CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier.

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, LETRAY Marie-Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Madame PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 15 présents, 2 pouvoirs.

L'association Passion Danse connaît de graves difficultés financières, 7 000 euros ayant été détourné.

Par courrier du 12 juillet 2018, l'association Passion Danse sollicite la commune d'Hauteville-Lompnes pour une avance de trésorerie, afin de payer la SACEM et l'URSSAF.

Face à cette situation et considérant que Passion Danse fait partie des associations dynamiques de la Commune, la Commune propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800 euros.

Monsieur le Maire rappelle que d'autres associations ayant eu des soucis ont été soutenues pour surmonter leurs difficultés passagères. C'est un rôle de la collectivité locale, les associations rendant des services d'animation du territoire et en ce qui concerne Passion Danse, d'école de de danse locale.

La Commune propose également de mettre à disposition de l'association la salle des fêtes à titre gracieux afin de lui permettre d'organiser des actions lucratives et d'ainsi renflouer sa trésorerie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800 euros à l'association Passion Danse

ACCEPTE de mettre à disposition de l'association Passion Danse la salle des fêtes à titre gracieux afin de lui permettre d'organiser des actions lucratives pour la période 2018-2019.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI.